

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 19 octobre 2006**

L'an deux mil six, le 19 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRE, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Maurice DELANOUE, Christine PILLAULT, Jean-Michel DOUSSELIN, Philippe SEDILLEAU et Brigitte SCHRICKE.

Excusé : Claude HENRY

Absents : Philippe FOUCHER, Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

Ordre du jour :

- Loyer station service
- Réfection en partie de la Route des Étangs
- Lotissement de Courton : proposition SCI Les Châtaigniers
- Marquage au sol et réfection chaussée
- Taxe forfaitaire sur cession de terrains
- Arrêté : mise aux normes des assainissements individuels
- Demande de subvention ATEIC
- Scolarisation enfant autiste

Question et affaires diverses

Séance ouverte au public.

Examen de l'ordre du jour :

1- Loyer de la station service

Il est nécessaire de fixer le montant du loyer de la station service pour le futur gérant. Il sera proposé un montant de 230 €.

Un bail commercial notarié sera signé, avec indexation sur l'indice du coût de la construction.

Il convient de donner un nom à la station, anciennement :

○ **Station de la Tharonne**

La station ne changera pas de nom.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à conclure le bail commercial de la Station de la Tharonne pour un prix de 230 € par mois, indexé sur le coût à la construction.

2- Réfection en partie de la Route des Étangs

Il s'agit d'une partie commune à Saint Viâtre et Neung sur environ 90 mètres, qui est en très mauvais état. Il y a déjà eu un accident.

Un devis a été demandé pour la réfection de cette voie, la dépense en sera partagée par moitié par les deux communes, après concertation des maires.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le devis d'exécution des travaux s'élevant à 5 420.00 € H.T.

3- Lotissement de Courton (rue du stade)

Après la société NEGOCIM, la SCI Les Châtaigniers, promoteur domicilié à Villemorant, a fait parvenir à la mairie sa proposition pour la réalisation de 10 ou 11 lots contre don à la commune de 2 lots viabilisé et d'une certaine somme pour l'acquisition du terrain.

Nous sommes dans l'attente d'une dernière proposition, celle de la société S.E.L.C., également sollicitée.

4- Marquage au sol

Le marquage au sol des bandes stop et passages piétons doit être refait par le personnel communal prochainement.

5- Aménagement des zones AUB

(zones à urbaniser destinées à l'Habitat)

Un terrain est en vente dans une zone AUB. Dans le règlement du P.L.U. il est indiqué que ces terrains sont destinés au développement de petites opérations d'ensemble : soit plusieurs permis groupés, soit un lotissement.

Il est nécessaire de présenter un projet avec un plan d'aménagement d'ensemble pour l'obtention d'un permis de construire.

6- Taxe forfaitaire sur cession de terrains et Participation pour Voies et Réseaux (P.V.R.)

Une taxe peut être appliquée aux futurs vendeurs de terrains qui bénéficieront d'aménagements sur les zones prévues au P.L.U, la commune devant effectuer certains travaux de viabilité.

Une réunion d'information sera programmée avec les services de l'Équipement.

7- Arrêté : mise aux normes des assainissements individuels

En application de la loi sur l'eau de 1992, la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) à partir du 1^{er} janvier 2007. Il s'agit du contrôle des installations d'assainissement individuel et sur le réseau public.

(une information est prévue dans le prochain bulletin municipal).

A l'occasion de chaque vente immobilière, un diagnostic sera établi, ce qui obligera l'acheteur à une remise aux normes si besoin.

8- Demande de subvention A.T.E.I.C.

Les étudiants de l'Association Tourangelle des Étudiants Infirmiers Croix Rouge ont sollicité une subvention afin de partir à l'étranger pour un stage optionnel de fin de 2^{ème} année.

Le Conseil souhaite avoir plus d'informations pour délibérer.

9- Scolarisation enfant autiste

L'inspecteur d'Académie doit mettre en application la Circulaire n° 2005-129 du 19/08/2005 dont l'objectif est de favoriser toutes les mesures propices à un accueil de qualité et la présence d'A.V.S (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour l'accueil d'élèves en situation de handicap.

A ce jour, l'inspection académique n'a aucune A.V.S. disponible pour la scolarisation d'un enfant de la commune, autiste léger. Il est important que cet enfant soit scolarisé 2 demi-journées par semaine.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil décide d'aider la famille dans ses démarches afin de trouver une A.V.S. et ensuite de contribuer au montant des charges.

Questions et affaires diverses :

- 1- Remerciements du Principal du Collège pour la subvention accordée pour les projets pédagogiques des élèves de 4^{ème} et 3^{ème},
- 2- Remerciements de l'UCPS pour le prêt de matériel lors des « Musicalies en Sologne »
- 3- Le bornage de la propriété du Joinchet a été retrouvé et correspond aux plans en notre possession,
- 4- Il est nécessaire de prévoir l'installation d'un portique à contrepoids à l'entrée du terrain situé sur les bords du Beuvron afin d'en contrôler l'accès,
- 5- Envoi de courriers à Mrs. GRIBONVALD et FOUCHER qui ne participent plus aux réunions de Conseil,
- 6- Information de l'Association Multimédia, il y aura moins d'heures de cours informatique dans les écoles de Neung/Dhuizon/Villeny compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents de l'Association et de l'adhésion de la Commune de Veilleins à la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs,
- 7- Lecture d'un courrier adressé par la propriétaire de l'Hôtel du Grillon au Conseil Général demandant la diminution de la vitesse dans la traversée du bourg de Neung. Il s'agit en agglomération de la responsabilité de police du maire. Il est

envisagé de réduire la vitesse à 30 Km/heure dans le centre bourg, aucune décision n'est prise à ce sujet. La question sera revue lors d'une prochaine réunion,

8- Il est nécessaire de faire faire 3 jeux de clés supplémentaires pour le gymnase pour les associations sportives, 2 jeux seront remboursés par le club de Tennis Chaumont sur Tharonne.

Il est constaté de nombreuses dégradations au gymnase.

9- Un plan a été demandé à un architecte pour de nouveaux sanitaires à l'école primaire.

10- Les travaux au bord du Beuvron seront repris mi-novembre, l'emplacement des candélabres a été revu.

11- Vérification annuelle de l'éclairage public : prévu semaine 43.

12- Les peintures extérieures de la salle des fêtes sont finies.

13- Les pelouses devant la poste ont été semées.

14- La couleur des décorations de Noël cette année sera majoritairement : blanc.

15- Date de l'arbre de Noël de la Commune : 12 décembre 06

16- Date de la prochaine réunion du Comice agricole : le 30 octobre 06

17- Les effectifs des pompiers sont en baisse, une mutation est prévue en 2007 ainsi que le recrutement de 2 jeunes.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.